

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–13 novembre 2009

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/5(A,C,F,G)/2
9 novembre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.2/2009/5-C/1)
- Politique et directives de placement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/16/96

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

5 novembre 2009

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.2/2009/5-C/1 et Add.1)
- Politique et directives de placement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session et communiquer dès que possible une version imprimée du document, dans toutes les langues, au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Susan McLurg
Présidente

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné le Plan de gestion du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1), comprenant le projet de budget pour l'exercice biennal et les autres documents indiqués ci-après:

- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.2/2009/5-C/1 et Add.1)
- Politique et directives de placement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II / WFP/EB.2/2009/5-G/1)

Lors de son examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle et avec d'autres représentants du PAM, qui lui ont fourni un complément d'information.

2. Le Comité consultatif a été informé que deux documents, à savoir un rapport sur le dividende produit par l'introduction des normes IPSAS et l'utilisation de l'information financière et de l'information de gestion, et un autre rapport sur l'état d'avancement de l'examen du cadre de financement du PAM, n'avaient pas pu être présentés en temps utile pour qu'ils puissent être analysés en même temps que le rapport susmentionné étant donné que le premier rapport était en train d'être étudié par le Commissaire aux comptes et que les consultations informelles concernant le second se poursuivaient. Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance de ces documents le moment venu.

II. Présentation

3. **Le Comité consultatif réitère sa recommandation précédente tendant à ce que le PAM s'efforce de réduire au minimum les répétitions dans les plans de gestion à venir de façon à présenter un document rationnel, concis et facile à lire** (WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2*, paragraphe 9). Le Comité comprend qu'il faille disposer d'informations suffisantes pour faciliter la prise de décision, mais il considère que la façon dont le Plan de gestion pour 2010-2011 est présenté en fait un document qui n'est ni facile à lire, ni clair. À ce propos, le Comité souligne qu'il faudra continuer d'améliorer la présentation des futurs plans de gestion, notamment sur les points suivants:

- a) il conviendrait d'éviter de faire figurer dans le document des affirmations non documentées comme "les changements organisationnels ... renforcent la capacité dont dispose le PAM pour aider ses bénéficiaires de manière efficace et efficiente, et mettent en place une structure stable permettant de faire face à l'évolution du contexte opérationnel en n'augmentant pratiquement pas le nombre de postes" (ibid., paragraphe 244);



- b) le Plan de gestion pour 2010-2011 est répétitif et fragmenté. Les mêmes informations sont répétées dans différentes sections; par exemple, les tableaux 1, 2 et I.7 réapparaissent comme tableaux I.1, III.1 et III.8, et les figures 1 et 2 réapparaissent comme figures II.3 et II.2. Le Comité consultatif considère que les informations présentées sous forme de tableaux ne devraient pas être répétées dans les différentes sections du plan mais devraient plutôt n'être présentées qu'une seule fois et être accompagnées de renvois appropriés. De plus, les informations concernant une même question sont présentées sous forme fragmentée dans différentes sections; tel est le cas par exemple des informations concernant l'évaluation (voir paragraphe 14 ci-dessous) et l'administration et l'appui aux programmes, comme le Comité consultatif l'a fait observer dans son rapport sur le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2*, paragraphe 8). Le Comité encourage la direction du PAM, lorsqu'il y a lieu, à insérer les renvois appropriés dans le texte pour n'avoir pas à répéter les informations fournies;
- c) la section du document donnant un aperçu général du Plan de gestion ne devrait pas être aussi détaillée que les chapitres du projet de budget proprement dits: elle devrait être concise et avoir simplement pour but de résumer brièvement les principaux éléments de projet du budget, tandis que des informations détaillées devraient être données dans les principaux chapitres du projet de budget.

III. Plan de gestion du PAM pour l'exercice 2010-2011

A. Informations concernant l'exercice biennal 2008-2009

4. Les dépenses afférentes à l'exercice 2008-2009 sont estimées à 8 345 millions de dollars, soit une augmentation de 2,18 milliards de dollars ou 35 pour cent par rapport au budget initial de 6 168 millions de dollars (WFP/EB.2/2009/5-A/1, tableau I.2 et paragraphe 62). Le PAM indique que l'augmentation la plus importante est imputable aux opérations d'urgence, les dépenses correspondantes étant estimées à 1,05 milliard de dollars, soit 77 pour cent de plus que le montant prévu dans le budget initial. Les coûts ont dû être révisés pour tenir compte de l'évolution des prix des produits alimentaires et du carburant ainsi que du taux de change du dollar, ce qui s'est traduit par une augmentation de 570 millions de dollars (ibid., paragraphe 57). Le Comité relève que, la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants ayant eu un impact majeur sur le budget en 2008, le PAM a établi à des fins de suivi un indice des prix des céréales et un indice des prix du pétrole brut, qui figurent à l'annexe VII du Plan de gestion pour l'exercice biennal.

B. Propositions pour l'exercice biennal 2010-2011

5. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 se monte au total à 9 419,1 millions de dollars, chiffre qui se décompose comme suit (ibid., tableau I.1 et paragraphe 51):
- a) besoins opérationnels (8 367,8 millions de dollars ou 89 pour cent du total);
 - b) administration et appui aux programmes (476 millions de dollars);
 - c) Fonds général (69,3 millions de dollars), et
 - d) comptes spéciaux, fonds d'affectation spéciale et contributions à des opérations bilatérales (506 millions de dollars).



En réponse à la question qu'il avait posée, le Comité consultatif a été informé que, si besoin était, des appels seraient lancés pour mobiliser les ressources nécessaires pour mettre sur pied des opérations d'urgence imprévues.

6. Le Comité consultatif note que les besoins opérationnels correspondent à l'exécution de 171 projets d'assistance pour l'exercice biennal 2010-2011 et à la distribution de 8,68 millions de tonnes de vivres à 83 millions de bénéficiaires dans 73 pays d'intervention du PAM (ibid., paragraphe 54). Si 74 pour cent des 171 projets ont été approuvés, les 26 pour cent restants sont des prolongations logiques de projets existants qui seront vraisemblablement approuvées pendant l'exercice 2010-2011. Les figures II.3 et II.9 ainsi que les paragraphes 113 à 146 contiennent des informations détaillées concernant les besoins opérationnels par catégorie d'activités (opérations d'urgence, interventions prolongées de secours et de redressement, projets de développement et opérations spéciales) et par catégorie de coûts (produits alimentaires, transport externe, transport terrestre, entreposage et manutention, autres coûts opérationnels directs et coûts d'appui directs).

7. Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver au titre des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) un budget de 476 millions de dollars, ce qui représente 238 millions de dollars par an et une augmentation de 6 pour cent par rapport au budget AAP de 225 millions de dollars approuvé pour 2009. Le PAM indique que l'augmentation annuelle proposée est imputable a) à une augmentation des coûts standard de personnel (9 millions de dollars) et b) à l'affectation de financements supplémentaires à des domaines prioritaires (4 millions de dollars), y compris une augmentation de 1,5 million de dollars par an du Fonds pour imprévus sur le terrain (ibid., paragraphes 239 et 240). Une comparaison du montant effectif, des estimations et des projections des dépenses AAP pour la période comprise entre 2006 et 2011, par rubrique budgétaire, figure dans le tableau III.1. Le PAM signale en outre (ibid., paragraphes 66 à 70) que le projet de budget AAP pour 2010-2011 est fondé sur des recettes escomptées de 7,5 milliards de dollars pour l'exercice biennal à venir, ce qui représenterait 84 pour cent du programme de travail proposé, à savoir les besoins opérationnels y compris les coûts d'appui indirects (CAI). Le PAM propose en outre de maintenir à 7 pour cent le taux de recouvrement des CAI pour l'exercice biennal 2010-2011.

8. Les dépenses qu'il est demandé au Conseil d'administration d'approuver au titre du Fonds général, qui se montent à 69,3 millions de dollars, se décomposent comme suit (ibid., paragraphe 15):

- a) une dotation supplémentaire exceptionnelle au budget AAP (25,9 millions de dollars), à propos de laquelle les informations détaillées figurent au tableau III.8;
- b) la quote-part due par le PAM au Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies (DSS), soit 24,4 millions de dollars;
- c) un report de 14,5 millions de dollars sur les 22,5 millions de dollars approuvés pour les améliorations de la sécurité du PAM sur le terrain;
- d) une avance de 4,5 millions de dollars pour les partenariats secteur privé – secteur public et la stratégie de mobilisation de fonds.

En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que la révision des arrangements concernant la participation aux coûts du DSS dont il est question dans la note du tableau III.9 serait entreprise en novembre 2009 par un groupe de travail créé dans le cadre du Réseau finances et budget.



9. Le Comité consultatif a été informé que, pour la première fois et à la demande des donateurs, le Plan de gestion contenait pour information des données concernant les comptes spéciaux, fonds d'affectation spéciale et contributions à des opérations bilatérales (pour un montant représentant au total 506 millions de dollars). Des informations détaillées à ce sujet figurent aux paragraphes 82 à 88 et 346 à 379 du Plan de gestion.

10. En ce qui concerne les mesures de maîtrise des coûts envisagées dans le contexte de l'élaboration du Plan de gestion pour 2010-2011, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, copie des documents du PAM concernant la méthode suivie pour calculer le projet de budget et les économies de coût ainsi que des directives sur lesquelles les bureaux de pays et les bureaux régionaux du PAM se sont fondés pour évaluer les ressources qui leur seraient nécessaires pour l'exercice biennal. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le PAM pour maîtriser les coûts sur la base d'une série de paramètres déterminés, l'un d'eux étant que le projet de budget AAP ne devait pas dépasser le budget AAP approuvé pour 2009 pour chaque bureau.

11. Les paragraphes 341 à 343 du Plan de gestion contiennent des informations concernant la couverture du risque de change lié aux dépenses AAP. Le Comité consultatif relève qu'après que le Conseil d'administration a, à sa session annuelle de 2008, approuvé la mise en place d'une politique de couverture du risque de change pour la part des dépenses AAP encourues en euros afin d'introduire davantage de stabilité dans le financement du budget, le Secrétariat a procédé à des opérations de couverture à raison de 4,8 millions d'euros par mois en 2009, sur la base d'un taux de change fixe moyen de 1 euro pour 1,44 dollar. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le taux de change a été fixé à 1 euro pour 1,41 dollar, le montant de la couverture étant porté à 5 millions d'euros par mois. Le PAM indique qu'il continuera de rendre compte de l'incidence des opérations de couverture du risque de change dans ses mises à jour régulières du Plan de gestion. Après avoir posé la question, le Comité consultatif a été informé que le PAM avait l'intention d'entreprendre au début de 2010 de tirer les enseignements qui s'imposaient de l'expérience maintenant suffisante ainsi acquise.

C. Changements organisationnels

12. Les informations concernant la restructuration du PAM figurent aux paragraphes 244 à 249 du document. Le PAM indique qu'il a achevé sa restructuration en avril 2009 en se dotant d'une nouvelle équipe de direction avec la nomination de trois nouveaux directeurs exécutifs adjoints. La nouvelle structure comporte désormais quatre grandes entités, à savoir le Département des opérations, le Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, le Département des relations extérieures et le Bureau pour les solutions au problème de la faim.

13. La figure III.1 illustre le nouvel organigramme du PAM, mais le Comité consultatif relève qu'il n'est fourni aucune indication concernant les postes. **À ce propos, le Comité réitère sa recommandation tendant à ce que, dans les budgets proposés à l'avenir, l'organigramme soit présenté comme dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies en indiquant clairement les demandes de postes supplémentaires, les reclassements ou déclassements de postes, les suppressions de postes et les redéploiements d'effectifs, le cas échéant (WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2*, paragraphe 10).**



D. Évaluation

14. L'annexe III du Plan de gestion contient des informations concernant le programme de travail et le projet de budget du Bureau de l'évaluation du PAM. Le montant total des ouvertures de crédits proposées pour l'exercice biennal 2010-2011 représente 9,6 millions de dollars, soit, selon le paragraphe 2 de l'annexe III, une augmentation de 1,52 million de dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Il est indiqué au paragraphe 302 du Plan de gestion que les ressources allouées au Bureau de l'évaluation seront portées de 6,7 millions de dollars pour 2008-2009 à 9,6 millions de dollars pour 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 2,9 millions de dollars. Après avoir posé la question, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée de 1,52 million de dollars était fondée sur le montant des crédits effectivement alloués en 2009, mais que l'augmentation de 2,9 millions de dollars avait été calculée par rapport au Plan de gestion initial pour 2008-2009. Le Comité consultatif relève néanmoins que ces différences ne sont pas expliquées dans les paragraphes pertinents du Plan de gestion, de sorte que l'exposé de la question n'est pas clair pour le lecteur. Le Comité a été informé également que le Bureau de l'évaluation avait l'intention de renforcer ses capacités au moyen de programmes internes de perfectionnement de son personnel et du recrutement de consultants supplémentaires afin de pouvoir ainsi mener à bien le programme de travail plus complexe prévu pour 2010-2011. Le Comité consultatif ne trouve dans le document aucune justification claire de l'augmentation proposée. **Le Comité consultatif recommande par conséquent que le PAM fournisse des informations supplémentaires à ce propos au Conseil d'administration.**

15. Le PAM envisage de réaliser 18 évaluations pendant l'exercice biennal 2010-2011, à savoir quatre évaluations stratégiques, huit évaluations de portefeuilles de pays et six évaluations d'impact (annexe III, paragraphes 2 à 5). Le Comité consultatif relève que les quatre évaluations stratégiques tendront à aider le PAM à passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire et que les huit évaluations de portefeuilles de pays auront pour objet de préparer le PAM à participer à des évaluations conjointes au niveau des pays, suivant en cela l'orientation que suivent la communauté internationale de développement et les pays partenaires. Dans tous les cas où cela sera possible, le PAM a l'intention de réaliser des évaluations conjointement avec d'autres partenaires (ibid., paragraphe 6). Après avoir posé la question, le Comité consultatif a été informé que les coûts de l'évaluation conjointe réalisée par la FAO et le PAM en 2008-2009 ont été répartis à parts égales entre les deux institutions. Le PAM affirme qu'étant donné que les évaluations conjointes, d'une façon générale, ont une portée plus large et exigent plus de consultations, elles n'ont pas automatiquement pour effet de réduire le coût total.

16. Le PAM indique qu'il n'est pas prévu de réaliser des évaluations d'opérations au cours de l'exercice biennal à venir. À ce propos, le Comité consultatif relève en outre (ibid., paragraphes 1 et 8) que le rapport annuel d'évaluation a pour la première fois été soumis comme document formel au Conseil d'administration en 2008-2009. Le PAM indique par ailleurs que, comme il ne sera pas réalisé d'évaluations d'opérations, il examinera en 2010 la question de savoir si un rapport biennal d'évaluation sera établi à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

17. Le Comité consultatif relève que les effectifs du Bureau de l'évaluation sont de 11 personnes, dont sept fonctionnaires du cadre organique (ibid., paragraphe 9). Le PAM a l'intention de continuer d'équilibrer le nombre des évaluateurs recrutés à l'extérieur et celui des agents internes affectés aux travaux d'évaluation. Le Comité a été informé, en réponse à sa question, que les évaluateurs de l'extérieur peuvent faire l'apport d'une certaine



indépendance et de compétences spécialisées, que ne possède pas le personnel du Bureau de l'évaluation, dans les domaines comme la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, le VIH et le sida.

18. Le projet de décision soumis à l'approbation du Conseil d'administration est présenté dans le Plan de gestion. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler concernant les propositions.**

IV. Nomination des membres du Comité d'audit

19. Dans le document WFP/EB.2/2009/5-C/1, la Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination d'un membre du Comité d'audit pour un mandat qui commencerait immédiatement et s'étendrait jusqu'au 9 novembre 2012. La notice personnelle de la candidate figure dans le document WFP/EB.2/2009/5-C/1/Add.1. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du mandat révisé du Comité d'audit et conformément aux critères approuvés, le Conseil d'administration approuve la nomination des membres du Comité d'audit sur la recommandation du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2009/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2, paragraphe 10). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler concernant la nomination de la candidate proposée.**

V. Politique et directives de placement du PAM

20. La politique et les directives de placement du PAM figurant dans le document WFP/EB.2/2009/5-F/1 sont présentées pour information, comme demandé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009. Ce document contient des informations concernant: a) le contexte de la gestion des placements du PAM; b) l'impact de la crise financière mondiale sur les placements du PAM; c) la politique et les directives de placement; et d) les mesures adoptées pour réduire les risques associés aux placements.

21. Il est indiqué dans le document (paragraphe 3, 4 et 11) que le PAM, ayant assumé la responsabilité de la gestion de ses ressources financières en 1999, a élaboré sa propre politique de placement et ses propres stratégies de gestion de ses liquidités et de ses placements. La gestion des ressources financières du PAM est régie par l'article 11.2 du Règlement financier et sa politique de placement, publiée dans une circulaire du Directeur exécutif après consultation d'experts de l'extérieur, par la règle de gestion financière 111.3. La politique de placement actualisée a été revue pour la dernière fois avec l'assistance de la Banque mondiale en août 2009 et est jointe en annexe au document WFP/EB.2/2009/5-F/1.

22. Les placements du PAM, dont la valeur boursière est estimée au 31 août 2009, se décomposent comme suit (ibid., paragraphes 5 à 7):

- a) le portefeuille de liquidités (1,38 milliard de dollars) qui comprend les soldes de liquidités provenant de toutes les sources de financement. La gestion de ce portefeuille est décrite en détail aux paragraphes 11 à 16 du document;
- b) les fonds correspondant aux prestations dues aux employés, placés dans un portefeuille à long terme (119 millions de dollars);



- c) un portefeuille de titres détenus jusqu'à échéance (96 millions de dollars) destinés à couvrir les intérêts et les remboursements du principal d'un prêt ponctuel à long terme reçu en 2009 qui est lié à la création du Fonds de complément de contributions des nouveaux donateurs.

23. Selon le PAM, l'impact de la crise financière mondiale sur ses placements a été limité et temporaire, les pertes enregistrées en 2008 ayant été compensées en 2009 (ibid., paragraphes 8 à 10). En comparaison d'un rendement négatif résultant de pertes latentes de 9,6 millions de dollars au 31 décembre 2008, le produit des placements depuis le début de l'année 2009 se montait à 27 millions de dollars au 31 août. Le PAM indique que le rendement des placements à moyen terme a été positif, que leur taux annuel de rentabilité a été de 3,3 pour cent et que les intérêts perçus depuis 2000 dépassent 300 millions de dollars.

24. Le PAM signale en outre que, pour réduire le profil de risque de ses placements face à la crise financière mondiale, il a adopté les mesures recommandées par son Comité des placements et par la Banque mondiale, notamment en éliminant ce qui constituait précédemment le portefeuille P3, segment qui comprenait les fonds et réserves à échéance de trois ans ou plus et qui était caractérisé par un profil de risque relativement plus élevé (ibid., paragraphes 17 à 20).

VI. Projet WINGS II

25. Le huitième rapport d'activité sur le projet de Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), présenté pour information dans le document WFP/EB.2/2009/5-G/1, constitue la mise à jour du dernier rapport d'activité présenté au Conseil en juin 2009. Le Comité consultatif relève qu'il est indiqué dans le rapport que la transition à WINGS II a été réalisée avec succès le 1^{er} juillet 2009 (ibid., paragraphe 3). Au 30 septembre 2009, WINGS II était pleinement opérationnel dans 159 bureaux de 91 pays. Selon le PAM, la réussite de cette transition était imputable: a) à une planification, une exécution et un suivi excellents des diverses tâches liées à la transition; b) à l'efficacité du transfert des données entre les anciens systèmes et WINGS II; c) au plein engagement des administrateurs du PAM; et d) à la volonté du personnel du PAM d'adhérer aux changements et de s'y plier. Les paragraphes 6 à 11 contiennent des informations concernant la formation et l'appui, la migration des données, l'organisation de la transition et les difficultés suscitées par celle-ci.

26. Le PAM indique qu'il procédera en 2010 à une évaluation des avantages découlant de la mise en service de WINGS II une fois que le système et les processus se seront stabilisés et que les utilisateurs s'y seront pleinement habitués. Le PAM n'a pas encore eu le temps de finir le cadre de l'évaluation ni les indicateurs applicables. Un rapport final sur l'édition 2009 de WINGS II, qui sera présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 2010, contiendra le coût total du projet, la valeur capitalisée de l'infrastructure WINGS II ainsi que le cadre et les indicateurs d'évaluation de ses avantages (ibid., paragraphes 14 et 15). Le PAM ajoute qu'à la session annuelle de 2010, il soumettra au Conseil le calendrier et les coûts de la mise en service de la fonctionnalité reportée qui n'a pas été incluse dans l'édition 2009.

